



« Excellence et Culture »

La section AbiBac

Un plus qui fait la différence

ou comment préparer simultanément le Baccalauréat français et l'Abitur allemand

Origine

Une convention franco-allemande a institué en 1993 la délivrance simultanée du Baccalauréat français et de l'Abitur allemand. La section préparant à ce double diplôme est appelée « AbiBac ».

Un programme et des horaires spécifiques

Les élèves inscrits en section AbiBac bénéficient d'un enseignement particulier de langue et littérature allemandes. L'histoire et la géographie sont enseignées en Seconde en allemand et en français, en Première et en Terminale entièrement en allemand selon des programmes spécifiques.

HORAIRES EN CLASSE DE SECONDE

Enseignements obligatoires

Français	4 H
Histoire - géographie	2 H en langue française + 2 H en langue étrangère
LV anglais	3H
LV allemand	6 H
Mathématiques	4 H
Physique chimie	3 H
Science de la vie	1,5 H
Education physique	2 H
Education civique juridique et sociale	0,5 H
Accompagnement personnalisé	2 H

**2 d'enseignements d'exploration (1,5 H X 2)
à ajouter aux enseignements obligatoires**

Résumé des aménagements horaires disciplinaires de la section AbiBac

		Horaire des sections « classiques »	Horaire de la section AbiBac
Seconde		LV allemand 3 h Histoire-géo 3 h	LV allemand 6 h Histoire-géo 4 h
1^{ère}	L	LV allemand 3 h Histoire-géo 4 h	LV allemand 6 h Histoire-géo 4 h en allemand
	ES		
	S		
Tle	L	LV allemand 2 h Histoire-géo 4 h*	LV allemand 6 h Histoire-géo 4 h en allemand
	ES		
	S		

* Niveau Terminale :
 Horaire rentrée
 scolaire 2012/2013

Les autres horaires (français, mathématiques, biologie, sciences économiques, etc.) restent inchangés, que l'élève appartienne ou non à la section AbiBac.

Apprendre une matière en langue allemande peut sembler très difficile au premier abord. L'expérience montre que les difficultés sont liées à la matière, rarement à la compétence en allemand. L'essentiel pour réussir est d'être motivé : un futur bachelier doit lire le journal, suivre l'actualité nationale, européenne et mondiale, les musées ne lui sont pas étrangers, ni le théâtre, ni la musique, ni la littérature...

Des échanges et séjours en Allemagne ou en Autriche, organisés pendant l'année de Seconde et de Première, permettent à l'élève de la section AbiBac d'être régulièrement au contact des pays germanophones.

L'examen :

Les épreuves d'allemand et d'histoire-géographie du baccalauréat français sont remplacées par les épreuves spécifiques suivantes :

Une épreuve d'histoire et géographie de 5h en langue allemande : elle comprend une épreuve majeure (3,5 h) et une épreuve mineure (1,5 h)

Pour l'épreuve majeure qui concerne soit l'histoire soit la géographie, les candidats doivent traiter, au choix, soit l'un des deux sujets de composition, soit un commentaire de plusieurs documents.

Si l'épreuve majeure porte sur l'histoire, l'épreuve mineure concerne la géographie : à partir d'un fond de carte muet les candidats doivent réaliser un croquis accompagné d'une légende organisée. Les candidats ont le choix entre deux sujets.

Si l'épreuve majeure porte sur la géographie, l'épreuve mineure concerne l'histoire : les candidats doivent répondre aux questions portant sur un document d'histoire (texte, carte, graphique, etc) de façon précise (en une page environ). Les candidats doivent traiter un des deux documents proposés.

Une épreuve écrite d'allemand de 5 h. Plusieurs types de sujets peuvent être proposés : un commentaire dirigé portant sur un texte littéraire ou de civilisation et une analyse critique d'un texte de civilisation. Les candidats ont le choix entre deux sujets.

Une épreuve orale d'allemand (30mn) : analyse de texte suivie d'un entretien libre. L'épreuve orale se déroule devant un jury franco-allemand.

Les résultats sont comptabilisés pour la délivrance de l'Abitur allemand.

Une deuxième correction de l'épreuve écrite d'allemand détermine selon les critères de l'enseignement général la note du candidat au titre du baccalauréat français.

Quel intérêt ?

Les détenteurs de ce double diplôme peuvent poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur allemand au même titre que les bacheliers allemands et sont admis prioritairement dans les formations à vocation européenne en pleine expansion (ex : droit international, cycles intégrés de l'Université franco-allemande, Sciences Politiques, Sciences Économiques, Journalisme, etc.).

RECRUTEMENT

Admission :

Le nombre de places étant limité à 35, l'admission s'effectue sur dossier de candidature téléchargeable sur le site du lycée www.lycee-europeencdg.eu (Rubrique « Espace parents » - Documentation en ligne) et **à nous retourner** sous le couvert du Chef d'établissement de votre collège **avant le 30 mai 2011**. Tous les élèves de l'académie peuvent postuler. Il sera possible de rejoindre la section européenne « allemand » en classe de 1^{ère}. L'accueil en internat (Fille -Garçon) est envisageable. Cette section est compatible avec toutes les voies en Première et Terminale.

Contact lycée : 0211928a@ac-dijon.fr - Secrétariat de scolarité : Mme Lerouge 03.80.70.24.82

Quel profil pour l'élève candidat ?

• Motivé

L'élève candidat doit montrer un intérêt manifeste pour l'allemand et la culture des pays germanophones.

• Bon niveau général

Il doit être d'un bon niveau général, plus particulièrement en allemand.

• Autonome et travailleur

Il doit posséder une aptitude certaine à se prendre en charge, à s'organiser, à travailler avec efficacité et persévérance, car cette section implique effectivement une charge de travail supplémentaire.